

Situation géographique

L'Accueil de jour se situe au sein de l'hôpital, face à l'entrée principale.

Il bénéficie d'une entrée indépendante (bâtiment accessible aux personnes handicapées).

Il est rattaché au S.S.I.A.D. (Service de Soins Infirmiers à Domicile).



OBJECTIFS

- Soulager les familles
- Optimiser l'autonomie
- Anticiper les troubles

Accueil de jour pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées

Centre hospitalier de La Châtre
40, rue des oiseaux
36400 LA CHATRE



CONTACTS :

Accueil de jour : 02-54-06-54-59
accueildejour@ch-lachatre.fr

Secrétariat S.S.I.A.D. : 02-54-06-54-16
ssiad@ch-lachatre.fr

Infirmière Coordinatrice :
02-54-06-54-79



“Au fil des mots”

ACCUEIL DE JOUR

pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées

Scan QR code
www.ch-lachatre.fr



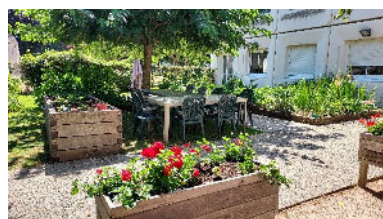
Votre espace de vie



Votre espace activité



Votre espace jardinage



ADMISSION

- Prescription médicale
- Visite de pré-admission

PERIODES D'OUVERTURE

- Accueil à la journée ou demi-journée 5 jours par semaine : du lundi au vendredi, de 09h30 à 16h30.
- Fermé les samedis, dimanches et jours fériés.

TARIF

Le tarif journalier est fixé annuellement par le Conseil départemental et peut être en partie pris en charge par le biais de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie à domicile.

TRANSPORT

Depuis le 1 juillet 2011, le Centre hospitalier de La Châtre assure gratuitement le transport, dans un périmètre défini, pour les personnes qui ne peuvent être amenées par leur famille ou leur entourage.

EQUIPE

Un médecin coordonnateur chef de service, une directrice des soins, un cadre supérieur de santé, un neuro-psychologue, un psychologue, une infirmière coordinatrice, une équipe de soignants référents auprès des familles (aide médico-psychologique / aides-soignantes) et une secrétaire.

INFORMATIONS GENERALES

L'Accueil de jour accueille jusqu'à 8 personnes par jour.

C'est un lieu d'accueil, où les familles peuvent se retrouver et échanger sur leur vécu, leur ressenti.

Les familles ont la possibilité de rencontrer le médecin coordonnateur et/ou les psychologues et/ou l'infirmière coordinatrice du service pour répondre à leurs interrogations.

Le déjeuner est prévu dans le cadre de l'accompagnement, ainsi que des activités personnalisées parfois organisées à l'extérieur.

Un contrat de séjour et un règlement de fonctionnement sont remis à l'entrée.

Le contrat de séjour définit les droits et les obligations de l'établissement et de la personne accueillie.

Le règlement de fonctionnement définit les règles générales permanentes d'organisation et de fonctionnement du service dans le respect des droits et des libertés de chacun.

Un groupe d'échange est organisé mensuellement.